



LES SACS DU STAGIAIRE

Vous trouverez, ci-dessous et à titre indicatif, la liste des affaires par stagiaire qu'il est souhaitable d'emporter pour que le séjour puisse se dérouler dans de bonnes conditions.

SAC VIE QUOTIDIENNE :

- Une trousse de toilette (brosse à dents, dentifrice, savon, shampoing, coton-tige,...)
- Une serviette de bain et un gant de toilette
- Un pyjama
- Trois à cinq tee-shirts
- Cinq sous-vêtements
- Un pantalon et deux shorts de ville
- Une veste
- Une casquette
- Un pull-over
- Cinq paires de chaussettes
- Une paire de claquettes et une paire de chaussures

SAC FOOTBALL :

- Deux paires de chaussures **dédiées uniquement au sport** (crampons moulés et tennis pour le football en salle et les activités de Plein Air : merci de privilégier des semelles blanches pour limiter l'usure du nouveau gymnase).
- Une paire de protège tibias
- Trois paires de chaussettes de football
- Deux shorts et trois maillots de sports
- Un coupe-vent
- **Une gourde**
- Une serviette de bain et le nécessaire de douche

SAC ACTIVITES NAUTIQUES :

- Un maillot et une serviette de bain
- Un tube de crème solaire et une paire de lunettes de soleil

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Le prix du séjour inclut la pension complète ou la demi-pension et toutes les activités. Le stagiaire a la possibilité d'emporter de l'argent de poche ainsi qu'un téléphone portable. La somme de 10 euros semble suffisante pour un séjour de cinq jours. L'équipe d'animation proposera à chaque stagiaire de garder le téléphone et l'argent de poche dans une enveloppe aux nom et prénom de l'enfant et de leur donner en cas de besoin. Les affaires personnelles non confiées aux animateurs ne sont pas soumises à leur responsabilité. Nous vous conseillons également de ne pas emmener d'objets de valeur. Les membres de l'association « Droit au Lac » et son équipe d'animation ne peuvent être tenus responsables en cas de perte, vol ou dégradation.

Si vous souhaitez joindre votre enfant pendant son séjour, il est préférable de l'appeler, sur le téléphone en sa possession, pendant les temps libres de la journée, à savoir après les repas (de 13H00 à 13H30 ou de 19H45 à 20H15).

Nous vous précisons que les stagiaires ne peuvent en aucun cas conserver des médicaments dans les chambres hormis les médicaments d'urgence du type Ventoline. L'assistant sanitaire du séjour est chargé de récupérer l'ensemble des médicaments le premier jour du stage et de les restituer à la fin du séjour.